

- l'élection au suffrage universel de toutes les instances intercommunales;
- la protection des droits des minorités par l'adoption d'un statut des minoritaires dans les assemblées locales;

• l'élargissement des conditions du recours au référendum populaire;
Cela suppose également la réforme du Sénat qui est le principal lieu de blocage à toute évolution institutionnelle sérieuse de notre pays.

La démocratisation des institutions locales est au moins aussi importante que la redéfinition de leurs compétences. De ce point de vue, on ne peut qu'être inquiet de l'annonce de réforme du mode de scrutin aux élections régionales et européennes qui vise au contraire à exclure de toute représentation les petites formations politiques au nom de la lutte contre le Front national.

Elle devrait ensuite permettre aux citoyens de situer la responsabilité exacte de leurs élus grâce à:

- la clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'abandon des mécanismes de financements croisés;
- le regroupement autour de quelques centaines de pays et d'agglomérations des communes qui en resteraient des subdivisions chargées des services de proximité (état civil, aide sociale). Les régions regrouperaient les compétences actuelles des départements et des régions, les départements n'étant plus que des subdivisions de régions assurant un maillage de proximité, mais plus une instance de représentation politique.

Elle devrait enfin mieux répartir la charge des contributions locales en tenant compte de la crise de la taxe professionnelle et de l'injustice de la taxe d'habitation, en sachant que la liberté fiscale des collectivités sera toujours limitée par l'impératif de solidarité qui doit s'exercer entre territoires riches et pauvres dans une République laïque, démocratique et sociale, dont la décentralisation n'est qu'une modalité de gestion.

Nous sommes donc bien loin du projet du gouvernement Raffarin et de ses expérimentations hasardeuses, pour reprendre une expression de J. Chirac sur un autre sujet. Les propositions qui figurent ici méritent discussion; encore faudrait-il qu'elle ait lieu dans tout le pays, et ne soit pas escamotée par un débat secondaire sur le montant de transferts financiers de l'État en direction des collectivités territoriales suivi d'une ratification en catimini par le Parlement réuni en congrès.

On espère encore que la gauche saura se mobiliser pour exiger que ce débat ait lieu. Une réforme de la constitution, si elle a l'importance que lui prête Raffarin, mérite bien un référendum précédé d'un large débat démocratique. Il est encore temps de rappeler au président de la République ses promesses de campagne.

Michel Balbot

Décentralisation et régionalisation: comment sortir du particularisme français ?

La plupart des pays européens sont organisés autour de régions fortes. Toute l'histoire de l'État-nation français, malgré les décentralisations, ne conduit pas à leur donner un rôle identique. Une vraie régionalisation qui hiérarchise les collectivités locales au profit de la Région, ne serait-elle pas l'occasion de revitaliser les principes républicains et de réformer l'État?... Sans ignorer les travers politiques de nombreux élus locaux actuels mais en comptant plutôt sur les générations futures!

Cosmopolitiques: Pouvez-vous donner quelques repères historiques pour comprendre comment ces relations de territoires qui participent d'un État-nation se sont constituées?

Michel Balbot: L'État-nation, c'est surtout un état de fait qui s'est créé par conquêtes militaires ou par achat de terres. La Bretagne est la seule région qui ait été adossée à l'État français par consentement mutuel, issue d'un mariage.

Étape importante aussi, Louis XIV et Colbert, qui, avec la puissance des fermiers généraux, se sont mis à prélever au profit de l'État la plus-value économique des provinces, provoquant leur affaiblissement économique très net. Ce qui a provoqué en Bretagne les révoltes des Bonnets Rouges

et du Papier Timbré et qui a débouché sur la déportation du parlement breton à Vannes. La ponction extraordinaire des fermiers généraux sur la bourgeoisie bretonne et la petite noblesse bretonne a vidé des pans entiers de l'économie de sa substance, notamment l'économie maritime. Louis XIV entretenait une cour importante, il fallait qu'il finance tout cela ainsi que ses constructions et conquêtes militaires nombreuses.

En 1789, la nuit du 4 Août voit l'abolition des privilèges des personnes mais on oublie que ce fut aussi l'abolition des privilèges des territoires et des provinces. Tous les particularismes provinciaux et les pouvoirs des villes franches, tout cela a disparu (lever des impôts, les octrois, certaines coutumes).

Cosmopolitiques : Les bourgeoisies se sont construites pourtant sur leurs pouvoirs dans les villes, contre les féodaux et finalement leur révolution va elle-même aller plus loin dans l'unification en abolissant les pouvoirs locaux ?

Michel Balbot : Attention, il ne faut pas oublier quand même la création des départements et ainsi le renforcement des villes de province. On a multiplié les centres de décision autour des villes importantes et de ce fait on a donné aux bourgeois un nouveau territoire, contre les provinces où la noblesse exerçait son influence. La révolution, c'est aussi la création de la République une et indivisible, dans le préambule de la constitution, qui existe encore aujourd'hui.

Autre étape qui doit être retenue : 1905, la séparation de l'Église et de l'État qui aura un impact important sur les territoires. Nous avons un État républicain, laïc, puissant et le pouvoir temporel sera totalement entre ses mains. L'Église ne joue plus de rôle politique dans les décisions, contrairement à d'autres pays d'Europe.

Cosmopolitiques : Est-ce que cela ne contribue pas en même temps à affaiblir les paroisses ou les communautés locales, qui sont ailleurs préservées, comme dans tous les pays protestants, avec la solidarité, l'initiative citoyenne que l'on peut encore voir dans les pays anglo-saxons ?

Michel Balbot : Le protestantisme a surtout eu des vertus commerciales, puisque le commerce était noble : on le voit avec tous les grands ports de l'Europe qui sont situés dans le Nord, ce qui est étonnant puisqu'il faut remonter la Manche pour aller jusqu'à Rotterdam ! Mais dans un pays catholique sans séparation comme la Bavière, le principe du communautarisme imprègne toute la vie quotidienne. On naît catholique, on vit catholique, on est éduqué comme tel, on fait son service comme catholique, on va à l'hôpital catholique, on travaille dans une entreprise dirigée par des catholiques, on prend sa retraite dans une maison catholique. La vie privée est en quelque sorte régentée par le conseil des sages de

la paroisse, sous le contrôle permanent de la communauté. C'est la double face de la vie communautaire, solidarité et contrôle !

On pourrait parler du rôle de l'exode rural, des grandes guerres, de la concentration urbaine, des trente glorieuses...

En 1964, on parle des Plans de territoires en désertification, on veut relancer ces territoires et contrer la concentration dans les villes. La notion de déconcentration apparaît. Déconcentration économique : de Gaulle active le bras séculier de l'État pour déconcentrer les entreprises de production. Et cela non sans arrière-pensées car dans les villes, les populations ouvrières devenaient difficilement contrôlables alors que dans les campagnes la main-d'œuvre était plus docile (Citroën à Rennes, Michelin à Vannes, l'ancêtre d'Alcatel à Lannion, le CNET aussi). Et en 1969, de Gaulle tente une déconcentration politique à travers son référendum. Il voulait créer la Région comme établissement public, ce qui sera mis en œuvre en 1972 (les EPR). Ce transfert de décision se faisait surtout vers les préfets et les services régionaux de l'État. Mais on rapprochait la décision du lieu de son application. Les directions régionales commencent à apparaître avec des dotations déléguées dans les différents services de l'État, sans grandes enveloppes mais elles auront des programmes à proposer, à hiérarchiser.

À l'époque, le Conseil Général était présidé par le Préfet de département, rappelons-le ! En 1972, le Préfet de Région était maître de l'ordre du jour de l'EPR. Il était composé par l'ensemble des députés, des sénateurs, des représentants des conseils généraux, les maires des grandes villes, etc. Cela était une réunion de grands élus. L'échec du référendum de 1969 est dû à un calcul politicien pour faire partir de Gaulle. Le Sénat a mis en œuvre une véritable cabale contre un référendum qui prévoyait la réforme du Sénat ! Et depuis personne n'ose le remettre en cause.

C'est à partir de 1982 que l'on parle de décentralisation. Il s'agit là du transfert vers les collectivités locales de blocs de compétences et des ressources qui les accompagnent. Les collectivités locales qui reçoivent ces compétences deviennent chefs de file sur la compétence en question. La Région devient une assemblée de plein droit avec un exécutif et un contrôle *a posteriori* de l'État, de même pour le conseil général, mais aussi pour les communes. Du jour au lendemain, ces collectivités se retrouvent avec des pouvoirs étendus, avec un contrôle *a posteriori*, avec une fonction publique territoriale, qui va devenir de plus en plus experte au fur et à mesure des missions à gérer (lycées, collèges, environnement, etc.). Les décisions seront de plus en plus travaillées, rapides. Aujourd'hui, il ne viendrait à l'esprit de personne de remettre en cause le transfert des lycées de l'État vers les régions, il n'y a aucune comparaison entre les deux formes de gestion : rapidité de décision, adaptation, réactivité à des problèmes d'urgence, connaissance du patrimoine, compétence de proximité bien meilleure.

Cosmopolitiques: Une bonne administration est la base de tout pouvoir politique, comme on le voit.

Quels débats y a-t-il eu sur les formes de répartition des compétences?

Michel Balbot: L'État s'est débarrassé de ce qui lui pesait le plus: son patrimoine, notamment scolaire, ce qui coûtait le plus cher et demandait le plus de présence de proximité, l'action sociale. C'était effectivement ce qu'il gérait le moins bien, mais il n'a pas décentralisé la culture, les moyens de communication, l'énergie (qui en France joue un rôle important à cause du nucléaire).

Une autre organisation possible est la régionalisation. Elle donne aux collectivités locales le pouvoir de leur propre organisation. Dans un cadre législatif, la collectivité locale applique le pouvoir réglementaire par exemple. Une hiérarchie des collectivités locales au bénéfice de la Région est instituée. Ce sont des entités qui, sans être autonomes, exercent réellement leur pouvoir. Elles ont une autonomie fiscale. C'est la décentralisation poussée à bout. Or, la droite libérale choisit actuellement la décentralisation mais non la régionalisation. Pourquoi? Parce qu'elle a comme précepte, que tout ce qui affaiblit l'État est bon pour le marché. En décentralisant, on ouvre des brèches pour le marché. La régionalisation, elle, comporte plus de proximité dans les décisions mais surtout une capacité d'organisation de la résistance.

Avec la décentralisation et sur les compétences transférées, il faut absolument travailler à la régulation des relations entre l'État central, l'Europe, les collectivités locales et les usagers. Elle se fait d'abord dans le cadre du contrôle législatif, judiciaire aussi, à travers les chambres régionales des comptes. Sur ces compétences, les services de l'État n'ont plus qu'une fonction de contrôle et non de réalisation. Mais en tant que représentants de l'État, ils doivent en même temps créer le règlement et le contrôler. Ils peuvent faire des règlements de plus en plus stricts pour pouvoir les contrôler de plus en plus *a posteriori*. Permettre à l'État de reprendre la main sur un certain nombre de dossiers est un processus courant aujourd'hui. C'est pourquoi il faut réguler les relations entre collectivités et État. C'est l'idée notamment des autorités régulatrices autonomes, comme le CSA, l'ART, l'autorité régulatrice en électricité. Elles sont les interfaces entre l'État, les usagers et les collectivités locales. Il est très important de créer des instances de régulation dans cette opération de décentralisation, sinon il y aura des perdants et notamment les régions pauvres. Il ne s'agit pas de leur confier le réglementaire qui doit rester de la compétence du politique, mais bien de réguler – dans le labyrinthe des lettres de cadrage, instructions, circulaires, décrets, règlements, émis par les uns et les autres –, la bonne marche de l'action publique au service du citoyen. Doit-on leur confier un pouvoir de sanction?

La péréquation nationale doit devenir une mission régaliennne inscrite dans la Constitution. L'État, encore plus fortement que maintenant doit être le garant de l'égalité du citoyen et de son accès aux services publics.

Cosmopolitiques: Quelles sont les limites des lois de 1982?

Michel Balbot: Cette décentralisation s'est faite quasiment sans transfert de personnel. Le personnel de l'État avait le choix mais pas d'obligation, c'est ce qui a entraîné des doublons les années suivantes: c'est l'échec le plus important des lois de 1982 avec une inflation des dépenses publiques. Il faut toujours être attentif à cette dimension des décisions dans ces répartitions des compétences.

Les élus locaux n'ont pas utilisé les lois Defferre à 100%. Certains élus n'ont pas encore intégré le fait que le contrôle se fait *a posteriori*. Ce qui veut dire qu'une décentralisation, ça se mène sur une génération. Par exemple, sur la question du transfert de compétences aux Conseils Régionaux, si l'on raisonne avec les instances actuelles, cela peut nous sembler, à nous écologistes, impossible. Il faut une génération pour que cela devienne efficace: on ne travaille pas pour les gens qui sont en place actuellement. Il faut faire abstraction de leurs comportements politiques actuels. Sur le transfert de la politique de l'Eau, en Bretagne nous connaissons particulièrement l'incurie des uns et des autres sur le sujet, dix ministères, des multitudes d'acteurs divers et variés – dont les collectivités – interviennent aujourd'hui. Cela donne une politique inefficace, dépensière, sans responsabilité établie et soumise aux groupes de pression. Dans un système organisé de façon «mafieuse», démission de l'État, collusion politique, extorsion de fonds publics, omerta, il n'y a pas de difficulté à imaginer que confier à un seul exécutif la mise en œuvre d'une politique engendrera plus de cohérence, plus de responsabilité identifiée et peut-être plus de résultats. À condition que l'ensemble des moyens lui soit confié: financiers bien sûr mais aussi réglementaires et de police. D'autres lois suivront les lois Defferre, ce sont les lois Chevènement, Voynet, toutes des lois de gauche d'ailleurs. La dernière loi de droite portant sur la réorganisation des pouvoirs locaux remonte à Marcellin et c'était la loi sur la fusion autoritaire des communes, en 1972.

Cosmopolitiques: Comment les formes de participation et d'émergence de la société civile peuvent elles être activées dans le cadre de la décentralisation? Les conseils économiques et sociaux ont ils un rôle intéressant dans ce dispositif?

Michel Balbot: La Loi Voynet, c'est la première loi ouverte mise en œuvre. Elle donne un cadre mais n'impose rien, elle laisse aux acteurs locaux le soin de s'organiser. Le gouvernement de droite actuel veut d'ailleurs la

combattre en supprimant les conseils de développement. C'est une loi qui fait avancer la démocratie participative plus que la décentralisation elle-même. La réponse locale peut être organisée différemment. Mais la moitié Sud de la France ne s'en est pas emparé. La Loi Voynet dit seulement: « Le pays crée un conseil de développement. Il est composé des forces vives du territoire. ». La loi ne dit pas de quelle façon doit être organisé ce conseil, ni son fonctionnement, ni sa composition. Pour des élus qui ont joué le jeu de la décentralisation, des pays, des communautés de communes, comme en Bretagne, c'est une loi qui leur apporte un supplément pour faire entrer la société civile dans les institutions sans en faire un opposant, sans rivalité.

C'est un enjeu important sinon toutes les propositions politiques risquent de se ressembler ou de devenir très technocratiques. C'est un positionnement original de l'écologie politique, qui traite ainsi en même temps la faiblesse des corps intermédiaires dans la société française.

C'est la loi de 1982 ou 1983 qui a créé, avec la Région, les CESR. Le CES national existait déjà avant. Les élus par définition ont peur des représentants de la société civile, parce que ce sont des rivaux potentiels pour l'élu (responsable d'association, de syndicats, chef d'entreprise). On peut toujours essayer d'en faire des courroies de transmission mais ce n'est pas très nouveau comme politique.

Cosmopolitiques: La France a une position très particulière en Europe puisque c'est le pays le plus centralisé de tous. Comment avoir une politique européenne cohérente sur ce point et cela a-t-il du sens de parler d'Europe des régions lorsque les différences sont si importantes?

Michel Balbot: Tous les pays sont fédéraux et régionalisés, à l'exception de la France et du Portugal. Le pouvoir d'un Land ou de l'État Floral de Navarre est sans comparaison avec celui d'une région française comme la Bretagne. Mais l'histoire n'est pas la même car la non séparation de l'Église et de l'État ainsi que la non abolition des privilèges provinciaux, ont conduit ces pays à s'organiser autour du communautarisme et d'une absence de laïcité. Mais ces territoires peuvent prélever ou bénéficier d'impôts importants. C'est vraiment une situation très différente. Le Pays de Galles ou l'Écosse sont, elles aussi, récemment devenues beaucoup plus autonomes. Nous avons beaucoup à apprendre de nos partenaires sur les régions mais nous avons quelque chose de précieux, c'est notre cadre républicain et laïc. Mais nous aurons du mal à construire une Europe des Régions si dans 80 % d'entre elles, le président de la région jure sur la Bible de servir son peuple, (il en va de même pour les États-nations). Il faut trouver cet espace pour échanger les atouts des uns et des autres: notre pierre laïque et la capacité d'organisation des autres régions européennes.

Cosmopolitiques: Il faut donc en profiter pour relier les débats sur les questions régionales à des enjeux plus vastes: comment mieux gérer et administrer d'une part, et comment partager des principes communs, comme la laïcité, d'autre part? Dès lors, il ne s'agit pas seulement de découper autrement l'espace mais bien de remettre en chantier les questions techniques et symboliques qui font tenir un État (sous des formes régionales ou non). La subsidiarité est-elle encore une piste qui aide à traiter la question de la décentralisation?

Michel Balbot: Le principe de subsidiarité reste efficace et efficient. Cela dit, tout ce qui est de proximité n'est pas nécessairement idéal. Raffarin parle beaucoup d'expérimentation. Je suis très réservé sur cette approche. L'État pourrait laisser certaines compétences à certaines régions et d'autres compétences à d'autres. Ça ne veut pas dire grand chose. Soit c'est efficace et ça doit l'être pour tout le monde, soit ça ne l'est pas du tout. Cette expérimentation-là va morceler le paysage, ce qui déstabilise l'État, à la mode libérale. Je serais plutôt pour des compétences transférées mais de façon identique pour toutes les régions: pour les routes, l'eau, l'urbanisme, avec des possibilités de retour si ça ne marche pas, avec une réversibilité. Dans de nombreux domaines, il faut encore une forme de planification nationale, je reste un régionaliste planificateur.

Cosmopolitiques: Mais comment traiter des questions qui débordent largement des frontières entre régions, comme les questions environnementales, par exemple les bassins versants? C'est une des grandes leçons de l'écologie que de nous apprendre à traiter les problèmes à l'échelle qui a un sens du point de vue du phénomène en question et non en le découpant administrativement *a priori*.

Michel Balbot: C'est certainement vrai pour les bassins versants (mais en l'occurrence le territoire de l'Agence Loire-Bretagne par exemple n'a rien à voir avec un bassin versant). Dans une vision régionaliste, la Région fait son affaire du partage des compétences au sein d'une région et entre régions. Le projet de la droite actuellement se contente d'attribuer les compétences aux uns et aux autres, en faisant en sorte qu'ils ne puissent pas se parler, au nom de la libre gestion des collectivités! En revanche, pour ce qui concerne la régionalisation, ce sont les collectivités qui s'organisent pour exercer les compétences, quitte à les redistribuer: par exemple, une seule administration de gestion de patrimoine pour tous les établissements scolaires au niveau du département. C'est un schéma différent entre les régions et cela ne met pas la République en cause. La compétence « transport » du conseil général peut, par exemple, être attribuée aux communautés de communes, selon des critères particuliers à chaque région (densité, type de réseau, etc.). C'est

valable aussi au niveau interrégional. Par exemple, la région Bretagne demande à gérer les ports, nationaux et départementaux. Pour avoir une politique maritime, je suppose. Mais quel est l'intérêt d'avoir une politique maritime en Bretagne si on n'intègre pas Nantes, Saint Nazaire et pourquoi pas La Rochelle ? Si on veut capter une partie des flux qui passent au large de la Bretagne, le plus grand trafic de marchandises du monde, plutôt que de se contenter de s'en protéger, il faut le faire au niveau interrégional. Il faut prendre en compte le refus de construire un nouveau port qui attaquerait des zones naturelles et prévoir d'optimiser ce qui existe, ce que l'armée a laissé à Lorient, ce qu'elle laissera à Brest, ce qu'il y a à Saint-Nazaire, La Rochelle. C'est une politique concertée qu'il faut pour offrir un linéaire de quais aussi important qu'à Rotterdam, sans effet de concentration.

Cosmopolitiques: Il n'y a donc pas d'obligation de remettre en cause les tailles des régions actuelles pour gérer des questions et des potentiels plus vastes ?

Michel Balbot: Cette question de taille même si elle mérite discussion n'est pas primordiale. La Bretagne par exemple est au milieu du tableau des tailles des régions européennes (surface et population). Rappelons que Hambourg est un Land à elle toute seule ! Le militantisme du rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne se place sur un tout autre plan.

Cosmopolitiques: Comment organiser le transfert des moyens dans ce déplacement des responsabilités entre niveaux ?

Michel Balbot: Le transfert des ressources est essentiel dans toutes ces évolutions. Il faut déjà prévoir dans tous les cas le transfert du personnel d'État attaché à la compétence transférée. Et quelle autonomie peuvent avoir les régions en matière de ressources financières ? En Europe, il y a deux modes. Celui de la fiscalité locale, comme pour la Navarre. Elle prélève l'intégralité des impôts de ses habitants, directs ou indirects. Madrid vient négocier tous les ans avec Pampelune la participation de la Navarre aux fonctions régaliennes, à l'armée, la cour, la justice, la péréquation nationale. Ou celui des *Länder* allemands: ils ne prélèvent presque rien, c'est l'État central qui prélève les impôts et leur reverse l'immense majorité de leurs ressources. Mais la dotation attribuée est garantie par la constitution allemande. Quel que soit le gouvernement, la constitution s'applique. Mais en France, l'État peut aller jusqu'à supprimer du jour au lendemain des impôts, comme on l'a fait pour la vignette (quel que soit le débat sur cet impôt en particulier), c'est quand même une suppression brutale de ressources qui montre bien les limites de notre décentralisation. Avec Raffarin, il est prévu d'aller vers une fiscalité locale et

vers l'attribution de tout ou partie de la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers). Il faut, je crois, s'y opposer puisqu'en basant les ressources locales sur la consommation d'énergies fossiles, les collectivités locales risquent de se détourner du développement durable.

Cosmopolitiques: Comment donner du sens à tout ce montage très technique, voire technocratique ? Est-ce que ça ne risque pas de devenir illisible, avec l'empilement de niveaux que l'on reproche actuellement, et d'autant plus si l'on fait varier les espaces de compétence ? Est-ce qu'on ne reproduit pas l'effet européen, avec une absence d'attachement symbolique, alors que les régions, certaines tout au moins, sont porteuses de traditions fortes, de cultures ?

Michel Balbot: C'est vrai que c'est complexe de toute façon, y compris dans l'État nation, qui faisait preuve d'incurie dans de nombreux domaines. Il faut bien voir que la culture générale politique des français s'est accrue et qu'ils sont en droit d'avoir les tenants et aboutissants des décisions qui sont prises en leur nom. Répondre à ça, peut conduire à complexifier, en effet. Il faut être attentif au fait que les régionalistes sont souvent anti-républicains, qu'ils soient de gauche ou de droite d'ailleurs. C'est aussi la faute de la République. La République ne devrait pas avoir peur de la régionalisation. Elle s'est bâtie sur une centralisation à outrance, sur un État-nation fort. Aujourd'hui, elle n'est pas vraiment remise en cause dans ses principes. Les régionalistes devraient au contraire reprendre le discours républicain. Certes, elle est supposée « une et indivisible » : mais en réalité, ce n'est qu'une expression, puisque le dernier morceau de République à la quitter, furent les Comores en 1975, devenues indépendantes. Et rappelons-nous l'Algérie... Mais il n'y a pas d'incompatibilité entre le régionalisme et la République, il faut au contraire reprendre ce thème de la République laïque et ne pas le laisser à certains qui s'approprient une définition désuète de la République pour mieux attaquer Diwan par exemple.

Cosmopolitiques: Comment l'élu local peut-il peser sur ces débats ?

Michel Balbot: Cela varie selon les régions. Ici en Centre Ouest Bretagne, il n'y a aucune peur à ce sujet. Les élus locaux se sont entourés de compétences et ont réussi à prouver leur capacité d'organisation locale. Parce qu'ils étaient dos au mur, ils ont su monter des projets ensemble, ils sont prêts à prendre de nouvelles compétences. Les traditions de comité d'expansion, les communautés de communes, l'habitude des décisions communes, contribuent à rendre le cas breton un peu particulier. Dans certaines régions, notamment tout le Sud, les communautés de communes restent faibles, les pays sont peu installés, avec des

réseaux de notables qui défendent leurs prérogatives. Je souhaite que les Verts ne restent pas sur le quai de la décentralisation comme la droite en 1982 et 1983. Il faut monter dans le train pour participer au choix des aiguillages. Sans illusion sur la finalité du projet qui nous est présenté. Il nous faut être vigilants sur le maintien des acquis que représentent les lois de la gauche plurielle.

Entretien réalisé par Dominique Boullier.

Yann Moulier-Boutang

La convention Européenne: le réveil du fédéralisme

La création d'une constitution européenne devrait être un événement éprouvé aussi vivement que celle de la constitution américaine. Derrière la technicité nécessaire et les manœuvres habituelles, le débat retracé ici en détail entre fédéralistes et confédéralistes semble pourtant se préciser. Mais seul un vrai débat public permettrait de redéfinir une approche fédéraliste affinée qui ne peut plus rester à l'état de slogan.

Les limbes de la Convention européenne

Voilà presque un an que la Convention européenne travaille à doter l'Union Européenne d'une constitution. Cela aurait pu être un moment de grand débat. Les cent deux parlementaires désignés pour ce travail essentiel n'inondent de leurs propositions ni les journaux¹ ni les revues. La Convention souffre d'anémie ou d'une overdose de discrétion. L'Europe a été singulièrement absente de l'élection présidentielle française de 2002. Cet enjeu, l'un des rares vraiment fondamentaux sur le plan institutionnel, avec le devenir de la Chine, a été entouré d'un tel silence que son Président, Valéry Giscard d'Estaing, n'est parvenu à faire parler de « sa » convention que par sa sortie délibérément intempestive contre l'entrée de la Turquie dans l'Union.

■ Le Monde a tenté d'ouvrir une chronique régulière de la Convention, mais les voix qui se sont exprimées largement sont avant tout confédéralistes ou souverainistes. J'y reviendrai.